Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-200038958-20240412-2024-04-16-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication: 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de conseillers :

51 En exercice:

Présents :

Votants:

Objet:

Taux Fiscalité

Délibération nº 30/24

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Communauté /2024 que et convocation avait été faite le / /2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le __/_/2024 et la publication ou notification du /2024.

2024/036 **DELIBERATIONS** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, par suite d'une convocation en date du 28 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : SALINI-QUILICCI Toussainte, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, PERETTI Félix, LUCCHINI Sophie, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, SANTI Maryline, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, RISTERUCCI Eric, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, CIUCCI Marie Thérèse, ALLIOTTI ange Marie, SANTONI Simon, TROMBETTA Félicia, GIORDANI Louis, LUIGI **CANAVAGGIO** Antoine, Paul **BERTOLOZZI** CASAMARTA Paul Antoine, POGGI Jean Baptiste, MILLO Jean Luc, TARSITANO Caroline, OUARDIA ETTORI Nora.

Etaient absents: QUASTANA Paul, ANTONA Pierre Paul, POLI Gérard, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, Dominique, **AMARO CAPITAO** Marie **CHIARISOLI** EVANGELISTI Marina, Pierre José FILIPPUTTI, PAGANELLI Antoine, GIOVANNANGELI Marie Madeleine,

Avait donné pouvoir: SPINOSI Jean Dominique à BOZZI Valérie, TROMBETTA Gérard à GUGLIELMI Emmanuel, CASANOVA Rémi à PERALDI Antoine Joseph, Charles Ange VENTURELLI à SANTONI Simon.

Le conseil a choisi QUILICI Toussaint comme secrétaire de séance.

Mme la Présidente expose les taux actuels de la fiscalité

6.00 % pour la TFPB (Foncier Bâti)

(Foncier Non Bâti) 7.00 % pour la TFNB

(Habitation sur Résidences Secondaires) pour la THRS * 6.58 % (Cotisation Foncière des Entreprises) * 10.59 % pour la CFE

Elle propose de les reconduire à l'identique.

Le Conseil Communautaire, Ouï la Présidente en son exposé, Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la reconduction des taux de la fiscalité,

FIXE à l'unanimité les taux suivants :

6.00 % pour la TFPB (Foncier Bâti) (Foncier Non Bâti) 7,00 % pour la TFNB * 6,58% (Habitation sur Résidences Secondaires) pour la THRS

* 10,59 % pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

DIT à l'unanimité que ces taux sont applicables pour l'année 2024,

MANDATE à l'unanimité Mme la Présidente pour signer tous les documents afférents.

DIT que les crédits seront inscrits dans les chapitres et articles correspondants,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus-

La Présidente, Valérie BOZZI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-200038958-20240412-2024-04-16-09-DE Adcusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 16/04/2024 Publication : 16/04/2024 Pour l'autorité compétente par délégation